

# Arrêté fédéral relatif à un crédit pour la recapitalisation de l'UBS SA

Projet

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,

vu l'art. 1 de l'ordonnance du 15 octobre 2008 relative à la recapitalisation de l'UBS SA<sup>2</sup>,

vu le message du Conseil fédéral du 5 novembre 2008<sup>3</sup>,

*arrête:*

## Art. 1

Un crédit d'investissement supplémentaire est ouvert à charge du second supplément au budget 2008 pour la libération d'un emprunt à conversion obligatoire émis par l'UBS SA:

Poste budgétaire	Description	en millions de francs
Administration fédérale des finances 601 A4900.0101	Emprunt à conversion obligatoire UBS	6000,0

## Art. 2

La participation de la Confédération est liée à la condition que l'UBS SA respecte les injonctions du Conseil fédéral en matière de gouvernement d'entreprise. Le Conseil fédéral en rend compte à l'Assemblée fédérale dans le cadre du rapport sur sa gestion et du compte d'Etat.

## Art. 3

En complément du second supplément au budget 2008, le plafond des dépenses totales mentionné à l'art. 5, al. 2, de l'arrêté fédéral I du 18 décembre 2007 concernant le budget pour l'an 2008<sup>4</sup> est relevé de 6000,0 millions de francs supplémentaires pour couvrir de nouveaux besoins financiers exceptionnels.

## Art. 4

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> RS 611.055

<sup>3</sup> FF 2008 8027

<sup>4</sup> FF 2008 1181



## Arrêté fédéral relatif à un crédit pour la recapitalisation de l'UBS SA (Projet)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	48
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.12.2008
Date	
Data	
Seite	8087-8088
Page	
Pagina	
Ref. No	10 142 293

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.